

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 27 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Marc, Maire,

Présents : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Renée COCHET, Jean-Luc CHAPOT, Philippe BARTHELET, Frédéric MITHIEUX, Nathalie CARARO, Charlotte TESSANNE, Laurence LABOURDETTE, Franck NOIRAY, Gilles VANDENBUSSCHE, Georges RAYNAUD

Absents : Carole SCARPETTINI

Secrétaire de Séance : Frédéric MITHIEUX

Pouvoirs : Laurence VIBOUD à Jacqueline CHARRIERE, Roland TEPPAZ à Marc DUPRAZ

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019 (n° 2020/01)

Après un tour de table le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2019 (joint à la présente délibération) est approuvé à l'unanimité.

- SEANCE TENANTE -

ADHESION A L'ANEV (association nationale des élus de la vigne et du vin) (n° 2020/02)

Monsieur le Maire aimerait soumettre à l'approbation du conseil municipal l'adhésion à l'ANEV, association nationale des élus de la vigne et du vin. Cette adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants, celle-ci serait de 160 € pour notre tranche pour l'année 2020.

Nous avons adhéré en 2019, mais Monsieur Le Maire aimerait refaire un tour de table avant toute nouvelle prise de décision, il donne lecture du courrier d'accompagnement qui définit cette association.

Après délibération le conseil municipal décide de renouveler l'abonnement pour l'année 2020 pour un montant de 160 €.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

SIBRECSA, CONVENTION POUR OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PAV (n° 2020/03)

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du SIBRECSA, syndicat en charge de la collecte des ordures ménagères, qui a voté lors de son comité syndical du 10 décembre 2019, un concours de 1 800 € pour la réalisation de travaux d'aménagement des Points d'Apport Volontaires.

Si nous le souhaitons, il convient de signer une convention.

Après délibération le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, afin que lors d'un futur aménagement la démarche soit déjà réalisée.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN (N°2020/04)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Syndicat Régional des Vins de Savoie et de l'ANEV concernant la mise en place depuis mi-octobre 2019 de la mise en place de droits de 25 % sur la valeur de la plupart des vins pour l'importation sur le territoire des USA, et propose le texte de la motion proposée :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment pour la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est unique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Après délibération, le conseil approuve cette motion.

Vote : Oui : 13 Abstention : 1 (Charlotte TESSANNE) Non : 0

- SEANCE TENANTE -

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE A 4 JOURS POUR LA RENTREE 2020 (2020/05)

Monsieur le Maire rappelle que nous avons sollicité le 1^{er} septembre 2017, une nouvelle organisation scolaire pour les écoles de la commune. Cette autorisation n'a été accordée que pour une période de 3 ans comme le prévoit l'article D521-12 du code de l'éducation, et arrive donc à son terme au 31 août 2020.

Le conseil municipal sollicite à nouveau une autorisation pour l'organisation de la semaine sur 4 jours avec les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 8 h 30 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h 30.

Et autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Inspection Académique pour cette mise en place.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

ACHAT DE LA PARCELLE YA 147 AU MARAIS DU FRENEY (2020/06)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une délibération avait déjà été prise en 2017 pour l'acquisition de cette parcelle, acquisition qui devait se faire par l'intermédiaire de la SAFER. Suite à un dysfonctionnement cette opération n'a pas pu se réaliser.

Nous avons donc pris attache directement avec les propriétaires, les Consorts GENEVOIS, pour faire cette acquisition de ce fait nous devons reprendre une délibération les termes n'étant plus identiques.

La commune d'Apremont, propriétaire de parcelles mitoyennes, se porte acquéreur auprès des Consorts GENEVOIS de la parcelle YA 147 au lieu-dit Marais du Freney, parcelle d'une superficie de 15 a 75 ca au prix de 600 €, frais de notaire à charge de la commune.

Après délibération le conseil municipal approuve cette acquisition et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour réaliser cette transaction.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

ORIENTATIONS POUR BUDGETS 2020

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la clôture des paiements sur l'exercice 2019, afin que les budgets puissent être votés avant les élections municipales.

La trésorerie nous a déjà transmis les états de consommations de cet exercice afin que nous puissions les vérifier avec les nôtres. Tout est en adéquation et les comptes de gestion sont donc en cours de réalisation.

Après ce premier pointage, il en ressort les résultats suivants pour l'année 2019. Résultats ne tenant pas encore compte des résultats antérieurs à reporter :

	Budget Principal	Eau Assainissement	Maison Vigne et Vin
<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses	682 375.49	36 232.00	37 541.47
Recettes	832 119.87	56 396.08	79 321.00
Résultat de l'Exercice	149 744.38	20 164.08	41 779.53
<i>Investissement</i>			
Dépenses	732 717.32	27 681.14	27 346.89
Recettes	113 074.85	32 872.00	27 476.00
Résultat de l'Exercice	- 619 642.47	5 190.86	129.11

Les budgets votés pour l'année 2020 et en raison des élections municipales ne feront certainement pas l'objet de gros investissements. Il conviendra de prévoir toutefois un montant plus ou moins important en fonction du résultat global afin de permettre au conseil municipal élu de pouvoir réaliser certaines opérations plus ou moins urgentes. Cela fera l'objet du vote lors du conseil du 9 mars 2020.

- SEANCE TENANTE -

INSTAURATION D'UNE INTERDICTION DE CIRCULER EN RAISON D'UNE LIMITATION DE TONNAGE SUR L'ENSEMBLE DES CHEMINS RURAUX OUVERTS A LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un problème qui existe depuis plusieurs années et qui s'accroît, à savoir : le passage de camions de gros tonnage (supérieurs à 12 tonnes) sur les chemins ruraux de la commune.

Il pense qu'il serait souhaitable de mettre en place un arrêté portant limitation de tonnage sur les chemins ruraux de la commune ouverts à la circulation et d'en informer les professionnels de la commune susceptibles de les utiliser pour faire ou faire faire des aménagements.

Après un tour de table il est décidé de ne pas délibérer pour le moment et de prendre le temps de bien étudier le dossier et la réalisation possible afin de ne pas limiter les professionnels de la commune.

- SEANCE TENANTE -

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERI-SCOLAIRE POUR LA PAUSE MERIDIENNE (2020/07)

Lors du conseil municipal du 25 novembre 2019 une délibération avait été prise pour le recrutement éventuel d'un nouvel agent pour 2 heures de présence sur 4 jours par semaine pour le temps de midi de la cantine et de la garderie péri-scolaire.

Après une étude plus précise, il conviendrait de recruter une personne pour 2 h 30 sur 4 jours à savoir : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 11 h à 13 h 30, ce recrutement se faisant sous la forme d'un CDD.

Après délibération le conseil municipal approuve, ce recrutement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir le contrat sur la base de 2 h 30 sur 4 jours soit 10 heures hebdomadaire et faire toutes les démarches nécessaires et de prévoir les crédits nécessaires lors de l'élaboration du budget.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT D'UN AGENT (2020/08)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'achat par un Agent de la Commune afin de faciliter le fonctionnement du service de petites fournitures pour le fonctionnement de la Cantine et Garderie Péri-Scolaire.

Ces achats ayant été payés directement par l'agent, il convient de prendre en charge ces montants et de le rembourser, il s'agit :

- 1 Montant de 16 € pour l'achat de ballons en mousse à Decathlon,
- 1 pendule pour la cantine l'ancienne ne fonctionnant plus d'un montant de 12.90 €.

Soit un total de 28.90 €

Après délibération, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir rembourser l'agent (Madame CONTI) ayant fait l'avance pour un montant de 28.90 € et cela dans les meilleurs délais.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

INFORMATIONS DIVERSES

Information d'Emilie BONNIVARD sur la suppression de la Taxe d'Habitation et ses conséquences sur le budget communal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 20 h 30.

PAGE ANNULEE